



CAP

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

SPÉCIALITÉ « ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE »



Nombre d'heures en centre :

560 heures (présentiel et FOAD)
Alternance de 2 jours en centre de formation / 3 jours en structure professionnelle

Période en entreprise :

14 semaines minimum

Dates de formation :

- Du 15/09/2025 au 26/06/2026
- Du 21/09/2026 au 25/06/2027

Modalités d'accès

Dossier de candidature complet
Entretien de motivation



Tarif et financements : 6 720€

Formation accessible dans le cadre d'un contrat d'apprentissage / de professionnalisation ou via des financements : OPCO, France Travail, CTM, CPF

Qu'est-ce que le CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance ?

Le CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance est un diplôme certifiant de niveau 3 du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse (Arrêté du 30/11/2020), enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP 38565 - date d'échéance au 31/12/2028).

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité.

Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant.

Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

Les objectifs



À l'issue de cette formation, le ou la titulaire du CAP AEPE est capable de :

- Animer et conduire des activités auprès de jeunes enfants
- Participer à l'éveil et la socialisation de l'enfant
- Accompagner les soins du quotidien en réponse aux besoins physiologiques de chaque enfant
- Participer à la mise en œuvre des projets pédagogiques et ou d'établissements

Types d'emplois principalement visés



Le titulaire du CAP "Accompagnant éducatif petite enfance" peut exercer différents métiers selon le secteur d'activités :

- Auxiliaire / agent de crèche.
- Animateur petite enfance ou agent d'animation.
- Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM).
- Assistant éducatif petite enfance.
- Assistant maternel ou garde d'enfant à domicile.

Les prérequis

Avoir au minimum 18 ans

Etre titulaire d'un diplôme de niveau 3 au minimum (CAP, BEP)

Les + de nos formations



- + Un réseau national, 80 ans d'expérience dans la formation, un mouvement pédagogique d'Éducation nouvelle.
- + Un réseau local Antilles-Guyane au contact de nos territoires.
- + Une formation en alternance : des va-et-vient entre les apprentissages en centre et ceux en entreprise, accompagné d'un tuteur, acteur de terrain.
- + Un accompagnement individualisé tout au long du parcours.
- + Mise à disposition de la médiathèque interactive YakaMédia.
- + 2 jours de formation Valeurs de la République et Laïcité dans le cadre du plan de formation national pour former les acteurs de terrain piloté par l'ANCT.



Mobilité Européenne Erasmus+



Erasmus+

Une immersion professionnelle dans un pays de l'Union Européenne pourra vous être proposée pour vous permettre d'acquérir davantage de connaissances sur la petite enfance et développer vos compétences interculturelles.

90% de réussite aux certifications sur les formations équivalentes



Suivez nous sur les réseaux !

SIÈGE :

10 Rue Lazare Carnot
97200 Fort-de-France

Mail : accueil@cemea-martinique.org

<https://cemea-antillesguyane.org>

Tél : 05 96 60 34 94 / 05 96 51 57 26

Centre Victor Marty

3 Rue des Nénuphars
97232 Le Lamentin

Le contenu de la formation



Plus d'infos sur le programme
de la formation



La formation est organisée en alternance.

Les contenus de formation se composent de trois enseignements professionnels :

EP1 : Accompagner le développement de l'enfant

EP2 : Exercer son activité en accueil collectif

EP3 : Exercer son activité en accueil individuel

Equivalences

Le titulaire du Titre Assistant de vie aux familles ou du BEPA Services aux personnes est dispensé des épreuves professionnelles : EP1 et EP3.

Le titulaire du BEP Accompagnant Soins et Services à la Personne est dispensé des épreuves professionnelles : EP1 et EP2.

Le titulaire du CPJEPS est dispensé de l'épreuve professionnelle EP1.

Le titulaire du CAP Services aux personnes et vente en espace rural ou de la Mention complémentaire Aide à domicile est dispensé de l'épreuve professionnelle EP3.

(cf. Arrêté du 29 mars 2019).

Suite de parcours

Après l'obtention du CAP AEPE, vous pouvez entrer dans la vie active ou poursuivre votre parcours de formation en préparant le BPJEPS ASEC, le DEAES ou vous présenter à un concours de la fonction territoriale ou hospitalière.

Modalités d'évaluation des stagiaires

En cours de formation, des évaluations régulières sont mises en place. L'équipe pédagogique vous accompagne à la préparation des écrits professionnels.

Le CAP "Accompagnant éducatif petite enfance" est délivré par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, après validation de l'ensemble des épreuves (EP) et de la période de formation en milieu professionnel.

Les commissions d'évaluation sont constituées d'un professeur de la spécialité et d'un professionnel dans toute la mesure du possible.

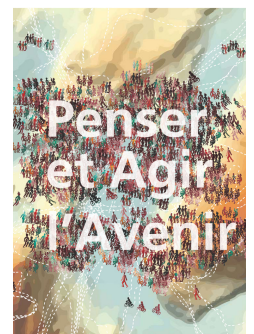
Quelles sont les méthodes mobilisées durant cette formation ?

L'éducation nouvelle, dans la formation, se traduit par:

- La prise en compte de l'individualité par un parcours différencié et adapté autant que possible à chaque stagiaire selon ses capacités et son rythme d'acquisition.
- Le milieu de vie et les communications avec autrui jouent un rôle fondamental.
- L'ouverture sur l'environnement doit être source d'intérêt et de motivation.
- L'apprenant est au cœur de son propre apprentissage.
- La formation s'intéresse davantage à la manière dont chacun s'y prend pour apprendre. Elle s'appuie sur les activités et les interactions entre apprenants et permet que le groupe favorise les formes d'apprentissage coopératif.
- La formation s'appuie sur la prise en compte des représentations des apprenants sur les objets d'apprentissage.

Pour permettre aux formateurs et aux stagiaires de réguler leurs pratiques, la dimension formative de l'évaluation est utilisée. Elle vise une plus grande autonomie des stagiaires.

Enfin, c'est par l'éducation nouvelle et les méthodes d'éducation active que la formation répond le mieux à son objectif historique d'émancipation et de participation



Les locaux sont adaptés pour l'accueil de personnes en situation de handicap. Pour l'adaptation des moyens de la prestation, contactez le référent : referent.handicap@cemea-martinique.org

